Semaine 23 - Juin 2012 L'hebdopetit mais costaud!



FO'Hebdo



RÉUNION D'UN GROUPE DE TRAVAIL DÉDIÉ À LA SÉCURITÉ DES AGENTS.

La Direction Générale a annoncé la réunion le 5 juin d'un groupe de travail dédié à la sécurité des agents.

FO-DGFiP avait dernièrement rappelé au Directeur Général, par courrier en date du 4 mai 2012, les engagements qu'il avait pris devant les agents de la DIRCOFI Sud-Est en février dernier après l'assassinat d'un collègue dans des circonstances toujours non élucidées.

FO-DGFiP constate avec satisfaction que ce groupe de travail concernera tous les personnels pouvant être confrontés à des violences physiques dans l'exercice de leurs missions (contrôle fiscal, accueil du public et recouvrement par les Huissiers des Finances Publiques).

CONSEIL SYNDICAL DES 21 ET 22 MAI 2012

Il est bon de temps à autre, que toute organisation syndicale fasse le point sur ses revendications. En ce domaine, comme en beaucoup d'autres, la transparence a du bon....non?

C'est pourquoi, réuni les 21 et 22 mai 2012, le conseil syndical **FO-DGFiP** (comprenant les représentants nationaux et départementaux du syndicat) rappelle son attachement à l'indépendance de l'organisation syndicale vis-à-vis des partis politiques. Conformément à ses principes, **FO** s'est abstenu de toute consigne de vote lors du scrutin présidentiel.

FO fait à nouveau le constat de la situation catastrophique des services de la DGFiP, 4 ans après sa création. Résultat de la dégradation continue des conditions de travail, la démotivation, la colère, l'écœurement sont le quotidien des personnels. Ils refusent d'être la variable d'ajustement de la politique de réduction des déficits publics.

FO exige l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois. Il en va de la santé des agents et de la survie de l'ensemble de nos missions

FO revendique le maintien et le renforcement de toutes les missions assurées par la DGFiP. Il réaffirme son opposition à toutes tentatives d'externalisation. Il exige l'arrêt de tous les projets de réorganisation et de restructuration du réseau comptable et de l'ensemble des services.

FO réaffirme son attachement au principe de responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable et exige que soit confortés son rôle et sa place. Il n'accepte pas qu'il soit le bouc émissaire des carences de l'administration.

FO condamne les restrictions budgétaires sans précédent qui remettent en cause le fonctionnement même des services. D'ores et déjà les crédits octroyés ne suffisent pas à couvrir les dépenses courantes de l'année. FO-DGFiP exige un abondement des crédits à hauteur des besoins réels.

Le conseil syndical appelle tous les agents de la DGFiP à répondre aux initiatives que lancera FO-DGFiP à soutenir ses revendications : Abrogation du jour de carence, Augmentation des rémunérations, Accès automatique au 8ème échelon du grade d'AAP1 de la catégorie C, Rétablissement du droit au retour et

maintien de deux véritables mouvements de mutation, Moratoire tant que le progiciel « Chorus-Compta » n'est pas opérationnel, Rénovation de l'application Hélios ainsi que création d'un véritable module de recouvrement, Dé-fusion des CDI/CDIF, Défense du maillage territorial existant des postes et des services, Refus de tout projet de fusion de l'impôt sur le revenu et de la CSG.

Quel que soit le pouvoir politique en place, **FO-DGFiP** continuera à porter ses légitimes revendications.

Tableau des demandes de mutation filière GP CATÉGORIE B : EXAMEN DE CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT HM

La CAP Nationale de classement de la filière gestion publique s'est tenue le 15 mai

A) Les tableaux de demandes de mutation et tableaux de réintégration : phase préparatoire au mouvement du 1er septembre 2012.

Les demandes des agents sont classées en deux catégories : les demandes au titre de la convenance personnelle et les demandes à titre prioritaire, ces dernières doivent faire l'objet de justificatifs.

L'administration ne retient comme prioritaire d'office que les demandes déposées dans le cadre des rapprochements de conjoint, de partenaire pacsé ou de concubin. À la demande de **F.O.-DGFiP** la réunion bilatérale d'évocation a été maintenue par l'administration. Cela a permis avant même la tenue de la CAP de faire prendre en compte par l'administration des situations particulières. À l'issue des débats en CAP 5 agents qui n'avaient pas été inscrits sur les tableaux prioritaires ont vu leur classement évolué favorablement.

FO-DGFiP se félicite d'avoir obtenu le maintient de cette réunion en étant la seule organisation syndicale à la revendiquer, et sera vigilant sur les décisions qui seront prises ultérieurement en ce qui concerne le dialogue social préalable à l'établissement des tableaux de classement.

FO-DGFiP a exprimé la plus grande inquiétude quant à la possibilité pour l'administration de tenir son engagement de « vider les tableaux de mutation » avant 2014, date à laquelle nous devrions avoir des règles de gestion harmonisées dans les deux filières, en particulier sur des départements identifiés par tous (ex. 64).

B) Le mouvement Hors Métropole

F.O.-DGFiP a dénoncé dans sa déclaration liminaire le maintient par l'administration du critère de l'ancienneté administrative pour départager les agents postulant pour le Hors Métropole.

Toutefois, les renvoyant à leurs contradictions notre intervention en CAP a permis de faire inscrire un agent, exclus au projet parce que retraitable!!

Nous avons clairement indiqué à notre Présidente, qu'il faut parfois choisir entre le beurre et l'argent du beurreEt surtout si l'on se prévaut d'une règle, il faut l'appliquer jusqu'au bout.

FO DGFiP 44: 4 Quai Versailles BP 93503 44035 Nantes 02 40 20 76 56 http://www.fo-dgfip-sd.fr/044 Rédaction: Chrystelle TONNELIER - M-Claire DOMINICI - Pascal PERRON - Gilles BELIN -